

Newsletter 3 – Cadre de qualité pour les mesures d'étanchéité à l'air

Bruxelles, le 30 juin 2015

Cher mesureur d'étanchéité à l'air,

Au moyen de ce newsletter, nous voulons vous donner une mise à jour de la situation actuelle du cadre de qualité.

Cadre de qualité - évaluation de la situation actuelle après 6 mois - chiffres

Le cadre de qualité a été introduit en étapes, tout en aspirant à une maîtrise des risques optimale. En raison du grand nombre de mesureurs d'étanchéité à l'air (plus de 200 alors qu'on avait prévu une centaine), il y a eu un peu de retard sur l'introduction par rapport au planning prévu.

Fin juin 2015, il y avait 234 mesureurs d'étanchéité à l'air qui avaient réussi l'examen théorique. La partie la plus difficile de cet examen était généralement les 10 questions relatives au contexte physique des bâtiments des mesures d'étanchéité à l'air. L'examen théorique a pour but de faire en sorte que chaque mesureur d'étanchéité à l'air dispose des bonnes connaissances de base des règles à suivre pour la réalisation d'une mesure d'étanchéité à l'air correcte.

Fin juin 2015, il y avait 196 mesureurs d'étanchéité à l'air qui ont réussi l'examen pratique. Les remarques les plus importantes faites lors de l'examen pratique étaient le rapportage incomplet de la mesure, le manque des rapports de calibrage et le manque d'un thermomètre valable.

Pendant la période du 1^{er} au 30 juin 2015, 450 rapports d'essai et déclarations de conformité ont été soumis à un contrôle desktop. Lors de ce contrôle, on s'est concentré principalement sur la correction et la complétude des rapports des mesures d'étanchéité à l'air. Ces 450 contrôles représentent environ 20% des rapports établis.

Lors des **contrôles desktop** les **défauts** les plus importants ou les plus rencontrés sont:

- Aucune notification du dossier
- Aucun SMS start
- Aucun SMS fin
- Données incomplètes
- Rapports incomplets

Dans le courant du mois d'avril, les contrôles in situ ont été démarrés de manière systématique. En ce moment, il y a 6 inspecteurs d'étanchéité à l'air qui, entre eux, réalisent 100 contrôles par mois pour que pour la fin de l'année, 10% des mesures seront contrôlées in situ.

Lors des **contrôles in situ** les **défauts** les plus importants ou les plus rencontrés sont:

- Ne pas envoyer le SMS START au bon moment : il doit être envoyé au moment qu'il est constaté qu'une mesure conforme peut être réalisée et donc avant la préparation du bâtiment (ou le contrôle de la préparation du bâtiment). On constate régulièrement qu'ils sont envoyés trop tard.
- Une estimation imprécise de l'heure de fin de la mesure dans le SMS START - on est conscient du fait que l'heure de fin estimée peut dévier en pratique, mais certains écarts sont trop grands, ce qui rend un contrôle difficile, voire impossible. Cela résulte en une perte de temps importante pour nos inspecteurs, qui en plus font pas mal de kilomètres inutiles.
- Attendre moins de 5 minutes après l'envoi du SMS STOP avant de défaire les préparations, ce qui rend les inspections difficiles, voire impossibles.
- L'absence de documents de calibrage sur place (sur papier ou électroniquement)
- L'absence d'un thermomètre étalonné

Si après avoir envoyé un SMS au numéro BCCA, vous ne recevez pas automatiquement une réponse, cela signifie que votre numéro de GSM n'a pas été activé dans l'application en ligne. Dans ce cas, veuillez nous contacter qu'on puisse y remédier.

Application en ligne – dossier.bcca.be

Ces dernières semaines, on a continué à travailler au développement et à l'amélioration au pas par pas de l'application en ligne. Lors des développements récents, on s'est principalement concentré sur la facilité d'emploi afin de limiter les pertes de temps et les frais supplémentaires pour les mesureurs d'étanchéité à l'air. La prochaine version sera bientôt disponible. En outre, on a migré les données vers un environnement de base de données plus fiable.

Afin d'utiliser l'application en ligne correctement, vous devriez désormais utiliser l'URL **dossier.bcca.be**.

Boîtes mail

Si vous avez des questions concernant le cadre de qualité ou l'application en ligne, n'hésitez pas de nous contacter via une des adresses e-mail suivantes:

- dossierThelp@bcca.be – pour des questions ou remarques relatives à l'application en ligne
- luchtdichtheid@bcca.be – pour des questions ou remarques relatives aux mesures d'étanchéité à l'air, aux STS-P 71-3 et au cadre de qualité BCCA

Reconnaissance définitive - infos sur les 400 euros - conventions

Pour la reconnaissance définitive, il faut encore effectuer les démarches suivantes:

- 400 EUR + TVA à payer pour vous inscrire dans le cadre de qualité (BCCA doit encore vous envoyer la facture, donc vous ne devez pas encore vous faire de soucis pour le moment)
- Conclure une convention avec BCCA (en ce moment, nous développons une convention spécifique pour le cadre de qualité pour les mesureurs d'étanchéité à l'air, elle a été discutée lors de la dernière commission de consultation. Dès que la convention est au point, elle vous sera envoyée. Vous ne devez donc pas vous en soucier non plus pour le moment).

Païement par le donneur d'ordre de la mesure d'étanchéité à l'air

La possibilité de faire payer le donneur d'ordre via l'application en ligne a été ajoutée à la demande des mesureurs d'étanchéité à l'air. Il a été convenu que le mesureur d'étanchéité à l'air est responsable de l'introduction correcte des données de facturation et de fournir des informations correctes et complètes au donneur d'ordre.

On constate toutefois que certains mesureurs d'étanchéité à l'air n'introduisent pas les bonnes données de facturation ou qu'ils ne fournissent que le numéro de téléphone de BCCA lorsqu'un donneur d'ordre demande des informations supplémentaires.

Le non-respect des accords susmentionnés résultent en les frais pour l'asbl BCCA augmentent considérablement: les données de facturation doivent être complétées, il faut établir des notes de crédit pour les factures envoyés et envoyer une nouvelle facture adaptée avec les bonnes données de facturation, nous recevons beaucoup de coups de fil de donneurs d'ordre qui demandent des explications sur le cadre de qualité et sur les coûts pour le donneur d'ordre.

Païements - Charger des crédits

Quelques mesureurs nous ont signalé des problèmes lors du chargement de crédits. Nous avons analysé le problème avec les paiements en ligne et avons trouvé la cause des retards dans les paiements. Nos services IT travaillent à trouver une solution rapide pour y remédier définitivement, mais entre-temps nous vous demandons de faire attention au suivant:

Pour les paiements, nous collaborons avec un partenaire externe. Afin de clôturer la communication électronique et de régler le paiement, il est important qu'après avoir réalisé le paiement, vous cliquez sur "**Suivant**" (ou "**Continue**"), pour que vous soyez renvoyé à l'application en ligne de BCCA. Si vous ne terminez pas le paiement de cette manière, aucun lien automatique n'est fait entre le partenaire externe qui se charge de votre paiement et vos crédits dans l'application en ligne. Alors le paiement doit être lié manuellement, ce qui peut avoir comme conséquence que vos crédits ne sont pas immédiatement disponibles.

Questions souvent posées – FAQ sur le site web www.jeconstruisetanchealair.be

Il y a déjà quelques questions avec réponse sur le site web. A l'avenir, encore plus de questions seront ajoutées dès qu'elles ont été approuvées lors des réunions sur les documents du groupe de travail STS. Des suggestions pour des questions et/ou réponses peuvent toujours être envoyées à luchtdichtheid@bccca.be, pour que nous les présentions à la réunion sur les documents du groupe de travail STS.

VEA – PEB- Newsletter 2015/06 - Contrôle de la validité des mesures d'étanchéité à l'air

En conclusion, nous voudrions encore vous communiquer les informations suivantes de la newsletter de VEA :



- Vous ne pouvez utiliser le résultat d'une mesure d'étanchéité à l'air réalisée après le 1^{er} janvier 2015 dans la déclaration PEB que si la mesure a été réalisée suivant les STS-P 71-3 et par un mesureur d'étanchéité à l'air reconnu.
- Dans la newsletter 2015-02, on vous a expliqué comment vous pouvez démontrer dans le logiciel qu'il s'agit d'une mesure valable. La VEA constate que cette méthode est rarement suivie. Dans les mois qui suivent, la VEA commencera les contrôles de la validité des mesures d'étanchéité à l'air.
- Si la preuve demandée (pdf) pour une mesure d'étanchéité à l'air n'est pas disponible, la VEA réclamera le rapport de mesure individuellement. Pour un projet qui ne dispose pas d'une mesure d'étanchéité à l'air valable, la VEA fait le calcul avec la valeur v50 à défaut ($12 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$). Cela peut résulter en une amende pour le rapporteur et la réintroduction obligatoire de la déclaration.